

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

### Pescalys-Promotions et gestes commerciaux février 2024

Décision D-2024-081

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- Vu la délibération n°2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle le conseil a délégué au Président de prendre toute décision concernant « Pescalys : promotions et gestes commerciaux » ;
- Vu la délibération n°2024-004 du Conseil Communautaire du 30/01/2024 fixant les tarifs de Pescalys ;
- Vu l'arrêté A-2021-53 du 28/06//2021 portant délégation de signature par le président à M. Philippe ROBIN vice-Président en charge du tourisme.

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'accorder les réductions suivantes concernant les recettes perçues sur la Régie de recettes février 2024, sur les prix unitaires :

REMISES					
N° FACTURE	NATURE PRODUIT	MONTANT VOTE	MONTANT VENDU	REMISES	
		TTC	TTC	TTC	
F24000179	SENSAS TERRE DE RIVIER	6,00 €	5,50 €	-	0,50 €
F24000182	MAIS 285G	5,00 €	4,50 €	-	0,50 €
F24000185	TEIGNE PAR 25 ( 2 EXEMPLAIRES)	6,00 €	5,80 €	-	0,20 €
F24000187	TEIGNE PAR 25 ( 2 EXEMPLAIRES)	6,00 €	5,80 €	-	0,20 €

**ARTICLE 2** : La remise correspondante sera affectée sur le budget Pescalys SPIC.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-préfet de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 28/03/2024

Le Vice-Président,  
Monsieur Philippe ROBIN



Transmis en préfecture le .... 04. AVR. 2024 .....

Notifié ou publié le .... 04 AVR. 2024 .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.